



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'Essonne

Chef-lieu de Canton

Accusé de réception en préfecture
091-219106879-20190401-D9CM27032019-
DE
Date de télétransmission : 01/04/2019
Date de réception préfecture : 01/04/2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 MARS 2019**

Délibération n°9 Examen du Compte Administratif 2018 – Budget annexe Cinéma Le Calypso	Vote : Unanimité pour le vote à main levée Unanimité, Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote et est sorti de la salle
---	--

L'an deux mille dix-neuf, le 27 mars à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de VIRY-CHATILLON, légalement convoqué le 21 mars 2019, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie VILAIN, Maire.

Présents :

M. Jean-Marie VILAIN, M. Jérôme BERENGER, Mme Marie-Thérèse VIDAL, Mme Vanessa CAPELO, M. Laurent SAUERBACH, M. Gérard KIEFFER, Mme Arielle MERRINA, M. Clément CAILLAUD, Mme Adèle VILLECHEVROLLE, M. Michel RAYMOND, Mme Aurélie TROUBAT, M. Pascal LAHURE, Mme Christèle GIRAUD, Mme Denise BOCH, Mme Claudette REDON, Mme Chantal SARAZIN-LEVASSOR, Mme Bernadette MOULAY, Mme Sylvie REGLE, Mme Dominique PETIT-ARAKELIAN, Mme Anne-Marie LEMARIE, M. Simon YOWA KANYNDA, Mme Christine BOULAY-DEILHES, M. Mohamed BELACHEMI, M. Jean-Louis BRUNEAU, M. Étienne GILBERT, M. Paul DA SILVA, M. Jean REMIGNARD, M. Abdoulaye FALL, Mme Lydie ZENERE-LIMA.

Absents/excusés : Mme Marie-France EECKHOUDT, M. Jean-Yves GENESTE.

Pouvoirs :

M. Joël CLEMENT	donne pouvoir à Mme Vanessa CAPELO
M. Hervé JOUY	donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse VIDAL
M. Gérard FREBAULT	donne pouvoir à Mme Arielle MERRINA
Mme Véronique BLANDIN	donne pouvoir à Mme Adèle VILLECHEVROLLE
M. Silamakan TOURE	donne pouvoir à M. Laurent SAUERBACH
M. Thierry MARQUEZ	donne pouvoir à M. Clément CAILLAUD
Mme Martine SCHERZI	donne pouvoir à M. Gérard KIEFFER
Mme Maria del Pilar HIDALGO	donne pouvoir à M. Paul DA SILVA

Secrétaire de séance : Mme Sylvie REGLE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Accusé de réception en préfecture
091-219106879-20190401-D9CM27032019-
DE
Date de télétransmission : 01/04/2019
Date de réception préfecture : 01/04/2019

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n°12 du 29 mars 2018 adoptant le Budget Primitif du Cinéma Le Calypso pour l'exercice 2018,

VU la délibération du Conseil Municipal n°29 du 27 juin 2018 adoptant la Décision Modificative n°1 du Cinéma Le Calypso pour l'exercice 2018,

VU la délibération du Conseil Municipal n°24 du 29 novembre 2018 adoptant la Décision Modificative n°2 du Cinéma Le Calypso pour l'exercice 2018,

APRES s'être fait présenté le Budget Primitif de l'exercice 2018, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par Madame la Responsable du Centre des Finances Publiques de Grigny,

VU l'avis favorable de la Commission Municipale n°4 en date du 20 mars 2019,

ENTENDU l'exposé de Madame Aurélie TROUBAT, Adjointe au Maire, le Maire ne prenant pas part au vote et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Jérôme BERENGER, Premier Adjoint au Maire, conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES en avoir délibéré et à l'unanimité, Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote et est sorti de la salle,

- **DONNE ACTE** au Maire de la présentation du Compte Administratif du Cinéma Le Calypso pour l'exercice 2018.
- **ADOpte** le Compte Administratif du Budget annexe du Cinéma Le Calypso pour l'année 2018.
- **CONSTATE** pour la comptabilité du Cinéma Le Calypso les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **ARRETE** le résultat excédentaire de la section de fonctionnement tel que défini dans le tableau ci-après et repris au Budget Primitif 2019 du Cinéma Le Calypso.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

RESULTAT DE L'EXERCICE

EXECUTION DU BUDGET

Accusé de réception en préfecture
091-219106879-20190401-D9CM27032019-
DE
Date de télétransmission : 01/04/2019
Date de réception préfecture : 01/04/2019

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	610 377.32	617 150.05
	Section d'investissement	45 292.27	124 620.01
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		8 449.55
	Report en section d'investissement (001)	66 425.87	
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		722 095.46	750 219.61
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	8 968.65	27 680.00
	TOTAL DES RESTES à réaliser à reporter en N+1	8 968.65	27 680.00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	610 377.32	625 599.60
	Section d'investissement	120 686.79	152 300.01
	TOTAL CUMULE	731 064.11	777 899.61

Copie de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet l'Essonne,
- Madame la Responsable du Centre des Finances Publiques de Grigny.

Le Maire,
Jean-Marie VILAIN



Délibération publiée-le ...01/04/2019...

Accusé de réception en préfecture
091-219106879-20190401-D9CM27032019-
DE
Date de télétransmission : 01/04/2019
Date de réception préfecture : 01/04/2019

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 MARS 2019**

Accusé de réception en préfecture
091-219106879-20190401-D9CM27032019-
DE
Date de télétransmission : 01/04/2019
Date de réception préfecture : 01/04/2019

Note de synthèse

N°9

OBJET : Examen du Compte Administratif 2018 – Budget annexe Cinéma Le Calypso

Comme chaque année, le Conseil Municipal est invité à se prononcer avant le 30 juin sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent. Dernier acte du calendrier budgétaire annuel, le Compte Administratif traduit l'exécution comptable des crédits ouverts au cours de l'exercice permettant ainsi de mesurer le niveau de leur réalisation et de déterminer les résultats dégagés.

En effet, à l'inverse du Budget Primitif, document prévisionnel, le Compte Administratif reflète la réalisation exacte des crédits prévus. Il traduit ainsi les orientations et les priorités municipales effectivement réalisées au cours de l'année 2018.

1 – Le résultat de l'exercice 2018

Le Compte Administratif 2018 du budget annexe présente la balance suivante :

			Investissement	Fonctionnement
RECETTES	Prévision budgétaire totale	A		
	Titres de recettes émis * (recettes nettes)	B	124 620.01	592 701.41
	Restes à réaliser ou charges rattachées	C	27 680.00	24 448.64
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	D		
	Mandats émis * (dépenses nettes)	E	45 292.27	609 219.59
	Reste à réaliser ou charges rattachées	F	8 968.65	1 157.73
SOLDE DES RESTES A REALISER OU RATTACHEMENTS	Excédent ou déficit	G=C-F	18 711.35	23 290.91
RESULTAT DE L'EXERCICE	Excédent ou déficit	H=B-E H=(B-E)+G	79 327.74	6 772.73
SOLDE DE L'EXERCICE			86 100.47	
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE PRECEDENT (TOUS EXERCICES CUMULES)	Excédent ou déficit	I	-66 425.87	8 449.55
RESULTAT DE CLOTURE	Excédent ou déficit	J=H+I	12 901.87	15 222.28
CAPACITE / BESOIN DE FINANCEMENT	Excédent ou déficit	G+J J	31 613.22	15 222.28

Avant reprise des résultats de l'exercice antérieur, l'exécution des crédits propres à l'exercice 2018 présente un résultat de 6 772,73 € en fonctionnement et 79 327,74 € en investissement.

Les reprises des résultats propres à l'exercice 2017, soit + 8 449,55 € en fonctionnement et - 66 425,87 € en investissement, portent le solde à 15 222,28 € en fonctionnement et 31 613,22 € en investissement.

A – SECTION DE FONCTIONNEMENT.

Accusé de réception en préfecture
091-219106879-20190401-D9CM27032019-
DE
Date de télétransmission : 01/04/2019
Date de réception en préfecture : 01/04/2019

✓ **Les recettes de fonctionnement** s'établissent à 617,1 K€ en 2018 contre 580,9 K€ en 2017 et sont réalisées à 100,4 %.

- Chapitre 70 - produits des prestations

Ce chapitre est réalisé à hauteur de 365,5 K€ contre 356,5 K€ en 2017 soit une hausse de 2,51 % par rapport à 2017.

En 2018, le Calypso a ainsi réalisé 78 718 entrées payantes soit une hausse de 4 % par rapport à 2017 (alors que la fréquentation nationale baisse de 4 %) et renoue avec une fréquentation record comparable à celle de 2016.

- Chapitre 74 - subventions et dotations reçues

Les subventions reçues, réalisées à hauteur de 250,4 K€, sont constituées de la subvention de la commune pour 238,6 K€ ainsi que des subventions du CNC (11,8 K€) pour le classement Art et Essai et l'attribution de label (Jeune Public).

- Chapitre 77 – Autres produits de gestion courante

Ce chapitre est constitué d'annulations de rattachements de dépenses 2017 pour 1 131,86 €. En effet, lorsque des sommes facturées sont inférieures au montant rattaché en dépenses lors de la clôture de l'exercice 2017 ou en cas d'abandon des rattachements, ces dernières sont inscrites en recettes exceptionnelles.

✓ **Les dépenses de fonctionnement** sont réalisées à hauteur de 99,3 % pour un montant de 610,3 K€ contre 568,2 K€ en 2017.

- Chapitre 011 – Charges générales

Ce chapitre, dont la réalisation s'établit à 334,4 K€ contre 323,2 K€ en 2017 est exécuté à 98,67 %.

Les principales augmentations proviennent des frais de nettoyage des locaux et des frais d'énergie.

- Chapitre 012 – Frais de personnel

Le chapitre 012 correspondant aux frais de personnel est réalisé à hauteur de 100 % pour un montant de 244,9 K€ contre 218 K€ en 2017.

- Chapitre 042 – Dotations aux amortissements

Ce chapitre est réalisé à hauteur de 27 976,46 €. La dotation aux amortissements consiste ainsi à constater en charge, comptablement, la perte de valeur que subit une immobilisation en raison de l'usure et du temps qui passe. Il s'agit d'une dépense de fonctionnement mais également une recette d'investissement. Ce montant se retrouve donc en recette d'investissement. Il s'agit d'une partie de l'autofinancement de la section d'investissement.

▪ Chapitre 65 – Charges financières

48,97 € correspondent à des créances éteintes.

Accusé de réception en préfecture
091-219106879-20190401-D9CM27032019-
DE
Date de télétransmission : 01/04/2019
Date de réception préfecture : 01/04/2019

L'irrecouvrabilité de cette somme résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la commune créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement (liquidation judiciaire, décision du tribunal d'instance, clôture pour insuffisance d'actif).

▪ Chapitre 66 – Charges financières

Ces charges correspondent au remboursement des intérêts payés par le Budget de la Ville pour la quote-part d'emprunt ayant servi à financer les investissements du cinéma Le Calypso. Réalisé à hauteur de 2 965,04 €.

B – SECTION D'INVESTISSEMENT.

✓ **Les recettes d'investissement** sont réalisées pour un montant total de 124 620,01 € dont 38 253 € de subventions perçues (Il s'agit de la subvention versée par le CNC pour les travaux effectués).

58,4 K€ correspondent à l'excédent de fonctionnement capitalisé (Somme affectée pour couvrir le déficit d'investissement 2017).

27,9 K€ correspondent aux dotations aux amortissements (cf supra).

✓ **Les dépenses d'investissement** sont réalisées pour un montant total de 45,3 K€ dont :

- 10,7 K€ relatifs au remboursement de l'avance pour équipement numérique du CNC (CINENUM).
- 9 K€ correspondant à la part d'emprunt du Calypso sur le budget de la Ville.
- 25,5 K€ pour les travaux de rénovation (Travaux d'électricité et modifications des VMC).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter le Compte Administratif 2018– Budget annexe du Cinéma Le Calypso.

Pour rappel, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ne participera pas au vote. Le Conseil Municipal doit élire son Président.

Accusé de réception en préfecture
091-219106879-20190401-D9CM27032019-
DE
Date de télétransmission : 01/04/2019
Date de réception préfecture : 01/04/2019